

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité environnem	nentale
Date de réception :	Dossier complet le	N° d'enregistrement :
19/05/2017	23/05/2017	F01117P0101

1. Intitulé du projet

Village de Marques - ZAC du Mont du Val d'oise - 95410 GROSLAY

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale BDM

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

M. André DESROSIERS

RCS / SIRET | 3 | 9 | 1 | 7 | 8 | 8 | 6 | 6 | 0 | 0 | 0 | 3 | 9 | Form

Forme juridique SAS

#### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

## 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seulls et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39.Travaux, constructions et opérations d'aménagement	Création d'un centre commercial d'une surface de plancher de 24849 m² sur un terrain de 44400 m² soumis à permis de construire valant AEC
41. Aire de stationnement	Création 1048 aires de stationnement ouvertes au public

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la la création d'un Village de Marques, centre commercial spécialisé dans les ventes promotionnelles sur la ZAC des Monts du Val d'Oise à Groslay.

La surface plancher totale crée sera de 24849 m<sup>2</sup>.

Il sera créés 77 boutiques et 6 restaurants.

Il est prévu la construction de 3 bâtiments (un par ilot). Le niveau inférieur de chaque bâtiment sera principalement occupé par des parkings.

Les niveaux supérieurs des ilots A et B sera occupé par des commerces, des restaurant et des bureaux.

Le niveau supérieur de l'ilot C sera occupé par des bureaux et un hotel.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

**4.2 Objectifs du projet** Le projet a pour objectifs de créer un Village des Marques comprenant des magasins, des services des bureaux et un hotel sur un terrain faisant partie de la ZAC des Monts du Val d'Oise

### 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

L'ensemble du dossier pourrait être envisagé en 3 phases distinctes:

Phase 1(îlot A): Le Village des Marques sur 13 270 m² et 627 places en sous sol.

Phase 2 (îlot B): Le Village des Marques sur 7 276 m² et 305 places en sous sol. Phase 3 (îlot C): Zone bureaux et hôtel.

#### Délais:

phase 1: 18 mois environ. phase 2: 10 mois environ. phase 3:12 mois environ.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation le site disposera de commerces, de bureaux de restaurant et d'un hotel.



	rojet et superficie globale de l'opéra leurs caractéristiques	tion - préciser les unités de mesure utilisées  Valeur(s)  44400 m² 11487 m² 5591 m² 1714 m² 3810 m² 2247 m² 24849 m²
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation route de sarcelles - 95410 GROSLAY	Coordonnées géographiques <sup>1</sup> Pour les catégories 5° a), 6° a), 8° et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement:  Point de départ:  Point d'arrivée:  Communes traversées:	
Journal Journa	cet ouvrage a-t-il fait l'objet c	ge existant ? Oui Non X

8

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html">http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html</a>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<a href="http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/">http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/</a>).

Le projet se situe-t-il :		Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		×	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X		La commune de Groslay est concerné par le PPBE du Val-d'Oise en cours d'élaboration.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		×	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		La commune de Groslay est concerné par un plan de prévention des risque naturel R111.3 relatif aux mouvements de terrain lié à des carrières souterraines approuvé le 08/04/1987. D'après le site georisques.gouv.fr, aucune cavités n'est recensées dans un rayon de 200 m autour du site.  Aucun PPRT ne concerne la commune de Groslay.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	×		Dans le cadre de la création de la ZAC, l'aménageur de celle-ci a fait réaliser des études de pollution des sols. Il s'avère que les terrain concerné par le projet sont partiellement pollué. Une EQRS et Plan de gestion ont été réalisée afin de définir les dispositions de traitement à mettre en place. Ces études sont jointes au présent document cerfa.
Dans une zone de répartition des eaux ?	X	0	Le site est au droit la ZRE 03001 Albien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		×	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?		×	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Oui Non Incidences potentielles Appréciez sommairement l'impact potentiel Le projet sera alimenté en eau potable via le réseau communal. Il ne nécessitera aucun autre prélèvement d'eau dans le milieu naturel. Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? × Si oui, dans quel milieu ? Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications × prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Le volume de terre à évacuer est estimé à ce jour à 100000 m3 (ensemble des sous-sol) Est-il excédentaire × en matériaux? Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les X ressources naturelles du sol ou du soussol? Le sites est en partie occupé par une fourrière. Le reste du site est végétalisé. Est-il susceptible L'aménageur de la ZAC a fait réaliser une étude faune flore en 2007 lors de d'entraîner des perturbations, des l'étude d'impact et a actualisé ces données en 2010. dégradations, des La création du projet entraînera une minéralisation du site qui engendrera destructions de la nécessairement des dérangement des espèces actuellement présentes. X biodiversité Toutefois, le projet est conforme à la destination prévue par la ZAC et existante: faune, autorisée. flore, habitats, continuités écologiques? Milieu naturel

> Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il

susceptible d'avoir

un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site? ×

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	×		Le site n'est plus voué à un usage agricole. En revanche le projet consommer des espaces vert. Rappelons que le projet s'inscrit dans une ZAC et qu'il est et totale adéquation avec l'usage projeté des terrains.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	Le site n'est inclus dans aucun périmètre de plan de prévention des risque technologiques.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		Le site : - n'est pas concerné par le risque d'inondation - est concerné par un aléa moyen de retrait-gonflement des argiles - n'est pas concerné par d'autre risque de mouvement de terrain - est concerné par un risque sismique très faible de niveau 1
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		Des études trafic ont été réalisées à l'échelle de la ZAC en 2010 et 2014 pour évaluer l'impact et le fonctionnement de la desserte de celle-ci à l'horizon 2020. Une autre étude à l'échelle du projet a été réalisée par CDVIA en 2016. Cette étude fait état des difficultés actuelles dans secteur et estime que le projet devrait générer 4500 véh/jour. Pour permettre une bonne accessibilité il est prévu de transformer le carrefour RD301 / RD311 en carrefour giratoire. Cette étude fait des préconisations (page 38) sur ce carrefour.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X		Le site est concerné par les nuisances liées au trafic existant sur les axes alentours. Le projet en lui même sera générateur de bruit principalement en raison du trafic qu'il générera.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		×	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	×		Les boutiques du site seront éclairées pendant les heures de fonctionnement du site.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		×	
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
	Engendre-t-il des effluents ?	X		les eaux pluviales seront stockées et dirigées gravitairement ou par l'intermédiaire de relevage si nécessaire et à raison d'un débit de fuite d'1 l/s/ ha vers de réseau public via un séparateur à hydrocarbures.  Les autres effluents seront les eaux usées rejetés au réseau communal et éventuellement les eaux issues de l'activité de restauration. Les cuisines des restaurants seront équipés de bacs à graisse.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×		Les déchets seront issus de la fréquentation du site et de type déchets ménagers. L'activité n'engendrera pas l'émission de déchets dangereux.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?  Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture,		X	Ces terrains font partie d'une ZAC et sont justement destinés à l'usage projeté.
	urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?			
6.2 Les incide approuvés				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
	n 2016 et 2017 sur les p Groslay et Sarcelles on			ation environnementale et cas par cas) situé dans un rayon de 1 km sur les es.
Un projet a été	retenu:			
cas par cas réfe à ce projet.	érencée F01116P0070 é	est situé	à 800	venue du 8 mai 1945 à Sarcelles ayant fait l'objet d'une demande d'examen au ) en m au Sud-Est du projet. Les effets concernant le trafic pourrait se cumuler
6.3 Les incide	nces du projet identifi Non X Si oui, décri			ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Le projet comprend notamment la création de rétention nécessaire à la gestion des eaux pluviales en compensation à l'imperméabilisation du site.

Il est également prévu l'aménagement d'un carrefour giratoire et de zones de stationnement pour absorber au mieux le trafic généré par le projet sans impacter les voies avoisinantes.

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'inscrit au droit d'une ZAC en parfaite cohérence avec l'usage projeté des terrains. Le trafic constitue le principal impact de ce type de projet. Une étude trafic a été réalisée pour que le projet s'intègre au mieux dans son environnement sans générer de congestions supplémentaires sur les axes le desservant.

#### 8 Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

0.	A Annexes obligatories	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	×
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	×
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	×
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	×
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

125

#### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Perspectives du projet

Etude trafic CDVIA du 23 mars 2016

EQRS et Plan de gestion SEMAVO réalisés en janvier 2014

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

×

Fait à

Signature

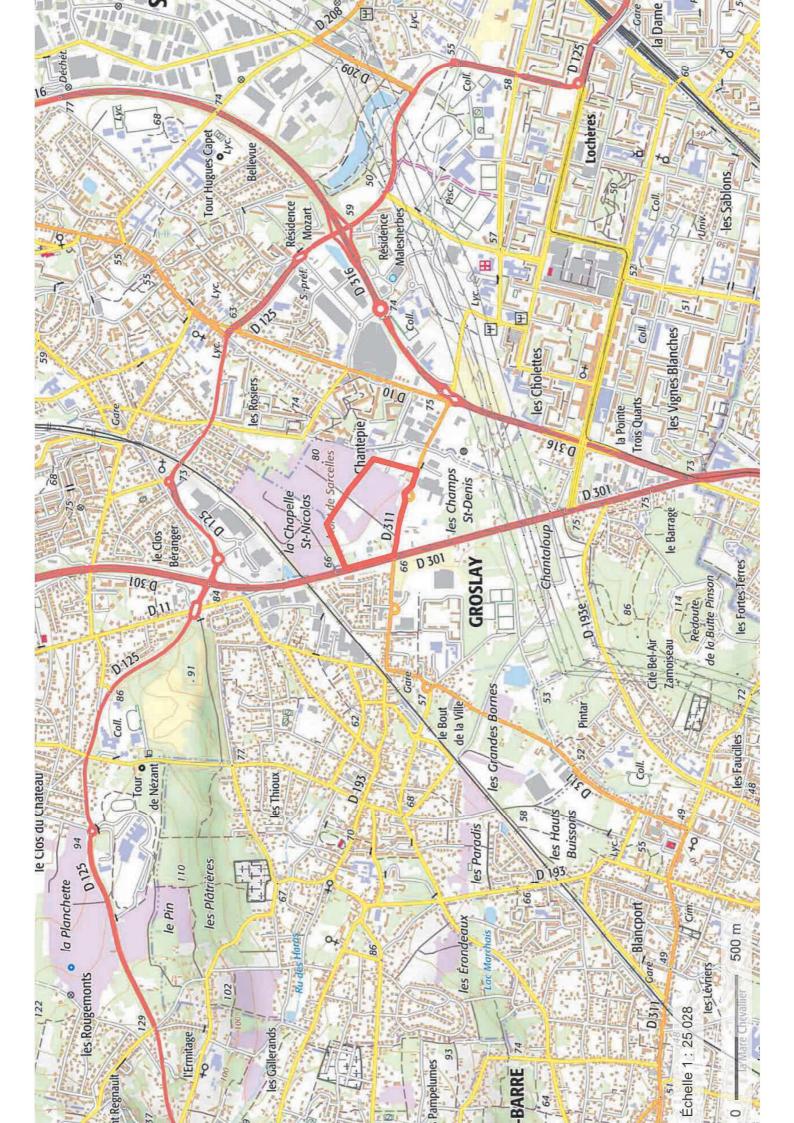
Montevrain

le, 18/05/2017

SAS BDM

14 Avenue de l'Europe - BP 112
77144 Montévrain
Tél: 01 60 31 57 57 - Fax. 01 60 31 57 61
Email: info@bdrtsas.com
RCS Meaux 391 788 866
Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

J. J. C. A.T. SS.E. F. 12 201 / 10 S



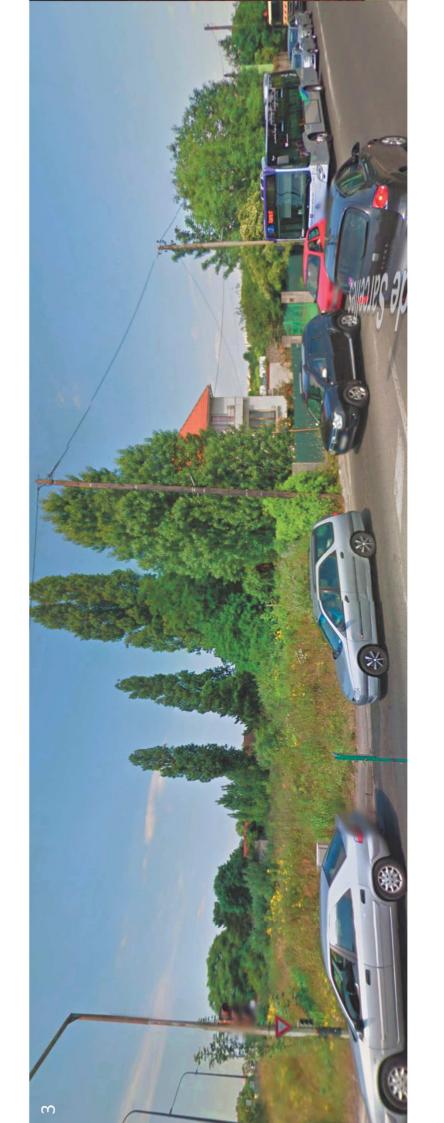




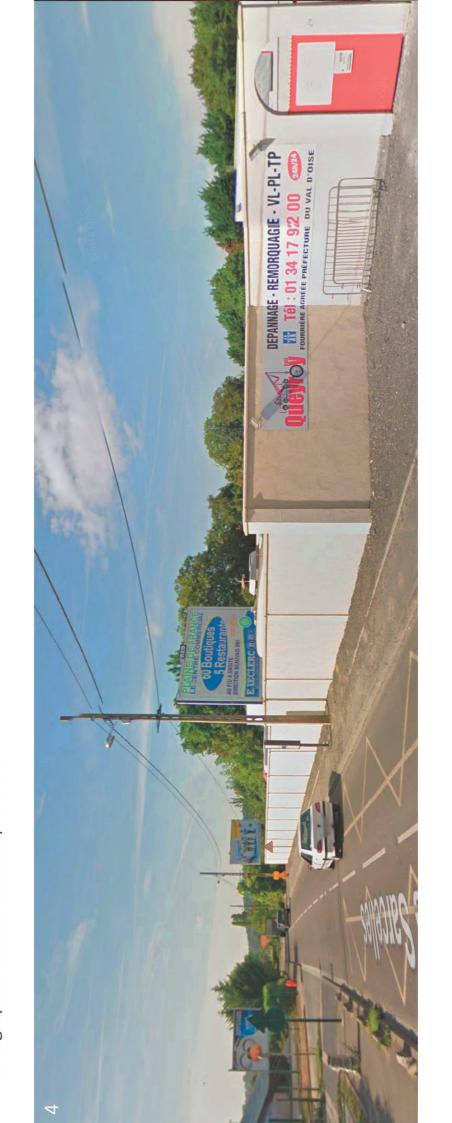
Photographie environnement proche n°1



Photographie environnement proche n°2



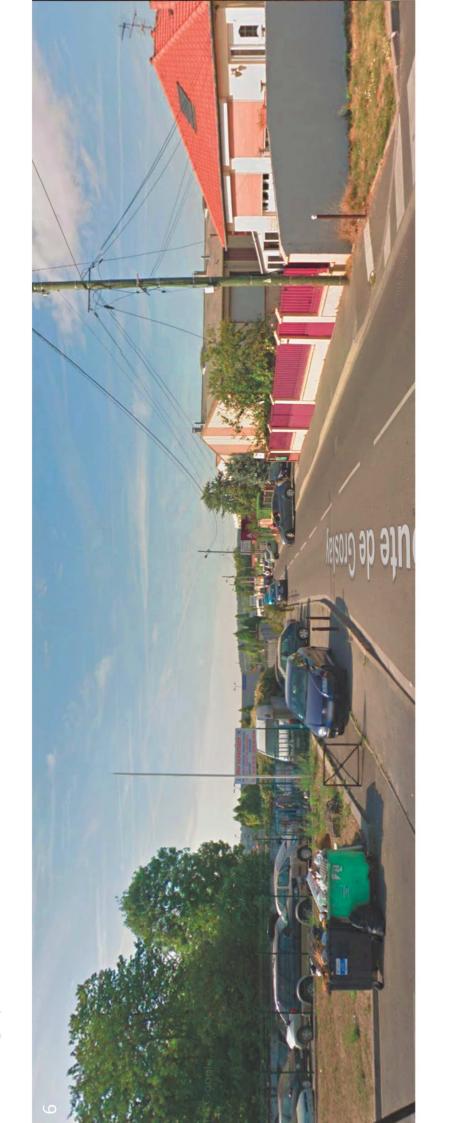
Photographie environnement proche n°3



Photographie environnement proche n°4



Photographie environnement proche n°5

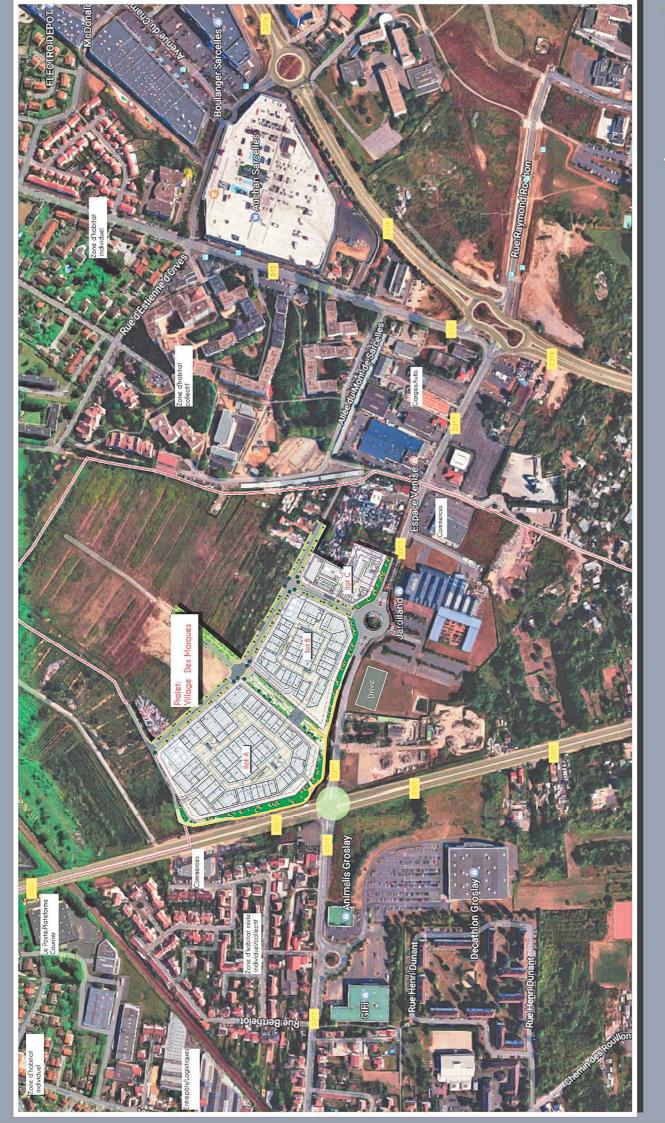


Photographie environnement lointain n°6

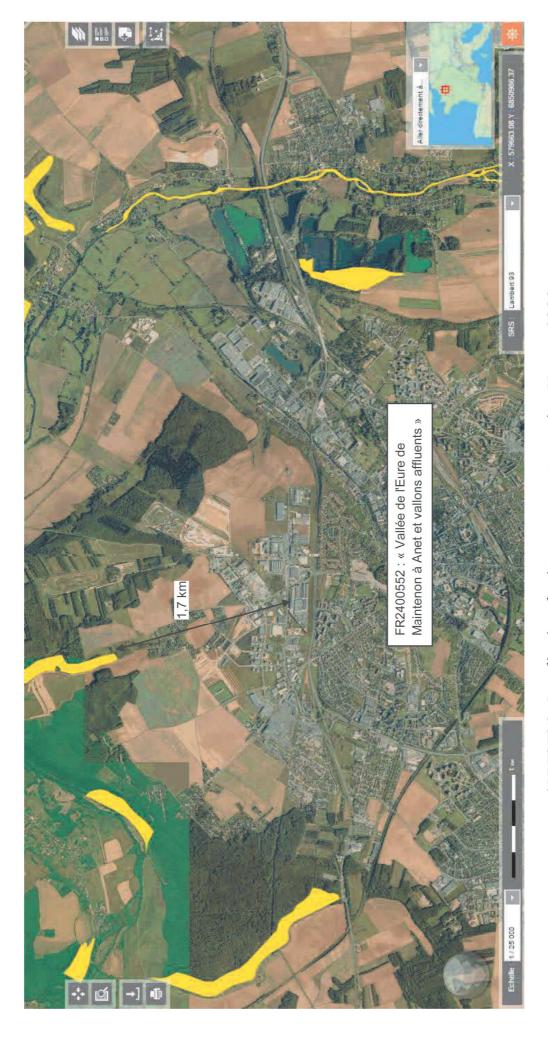


Photographie environnement lointain n°7









ANNEXE 6 . Localisation du site par rapport aux sites Natura 2000